



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 16 juillet 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Génis**

En raison de la démission de quatre conseillers municipaux de la commune de Génis, une élection municipale partielle complémentaire est organisée le **6 septembre 2020** (1er tour) et le **13 septembre 2020** (second tour si nécessaire), afin que les électeurs soient en mesure d'élire de nouveaux conseillers municipaux.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures conformes aux dispositions du code électoral devront être déposées contre récépissé à la sous-préfecture de Nontron à partir du **jeudi 13 août 2020 jusqu'au jeudi 20 août 2020** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le jeudi 20 août, horaire de clôture spécifique à 18h00. Pas de dépôt des candidatures les samedi 15 et dimanche 16 août 2020.

Les modalités de dépôt des candidatures sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs qui figure sur le site internet de la préfecture de la Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr/Publications/Espace-Presses/Archives/](http://www.dordogne.gouv.fr/Publications/Espace-Presses/Archives/)

Les candidats peuvent télécharger les formulaires et la documentation par le lien suivant : [www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Mementos-et-documents-des-precedents-scrutins/Elections-municipales-et-communales](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Mementos-et-documents-des-precedents-scrutins/Elections-municipales-et-communales)

